

## Mise en garde

### ATTENTION AUX SÉMINAIRES D'INVESTISSEMENT FRAUDULEUX

**Montréal, le 15 août 2007** – L'Autorité des marchés financiers invite les membres du public à faire preuve de vigilance à l'égard de séminaires d'investissement qui peuvent s'avérer frauduleux et tient à rappeler aux investisseurs certains conseils pour éviter ce type de fraude.

Cette mise en garde de l'Autorité fait suite à la tenue, au cours des derniers mois dans certaines provinces canadiennes, de séminaires frauduleux offerts par The Institute for Financial Learning Group of Companies Inc. (IFFL). Bien que rien n'indique en ce moment que cette organisation ait approché des investisseurs québécois, l'Autorité invite ces derniers à la plus grande prudence. « Nous encourageons les investisseurs à saisir les occasions qui s'offrent à eux pour en apprendre davantage sur les investissements », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Toutefois, les investisseurs devraient s'assurer que les séminaires ne sont pas un moyen détourné de leur vendre des investissements qui ne leur conviennent pas. Il peut s'agir dans certains cas d'investissements frauduleux proposés par des personnes ou des sociétés qui ne sont pas autorisées à acheter ou vendre des produits de placement », a ajouté M<sup>me</sup> Poitras.

M<sup>me</sup> Poitras a énuméré quelques techniques de persuasion et signaux d'alarme qui devraient éveiller les soupçons des investisseurs et les inciter à la prudence :

La ou le conférencier :

- tente de vous vendre une autre série de séminaires ou une carte de membre pour vous présenter des stratégies « révolutionnaires que les riches utilisent »;
- clame haut et fort que les placements « traditionnels » tels que les certificats de dépôt, les obligations, les actions et les fonds communs de placement n'offrent pas un rendement suffisant pour répondre aux besoins de l'investisseur moyen;
- affirme, au début, ne pas recommander de placements spécifiques, mais peu à peu parle de certaines sociétés qui offrent d'après son expérience de très bons rendements;
- parle de placements à haut taux de rendement et sans risque, de bons placements seulement disponibles pour les membres et de la possibilité d'éviter de payer des impôts;
- dénigre les conseillers financiers, les courtiers, les banques, les caisses et autres institutions financières et décourage les participants qui désirent les consulter;
- met l'emphase sur le témoignage d'investisseurs qui ont reçu des versements d'argent substantiels, sans toutefois fournir de prospectus ou d'états financiers vérifiés. Dans les faits, cet argent peut provenir de la mise de fonds d'autres investisseurs.

« Les fraudeurs promettent souvent des rendements très attrayants. Certains d'entre eux utilisent les séminaires pour vanter des stratégies offrant des rendements mirobolants, parfois de l'ordre de 25 % à 40 % par année. Les investisseurs devraient se méfier si ça semble trop beau pour être vrai et se demander comment on peut leur offrir des rendements aussi élevés », a déclaré M<sup>me</sup> Poitras.

Enfin, la surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation a tenu à rappeler aux investisseurs certains conseils pour éviter ce genre de fraude :

- assurez-vous que les représentants qui vous recommandent des investissements ont un permis pour exercer au Québec en communiquant au Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers;
- demandez une confirmation écrite des renseignements qui vous ont été fournis verbalement et faites des recherches sur les sociétés dans lesquelles vous désirez investir;
- n'investissez pas lorsque le prospectus ou les états financiers ne sont pas disponibles, et ce, même si on vous promet qu'ils seront « disponibles bientôt »;
- n'agissez pas sur la base d'une information dite privilégiée. C'est illégal et généralement faux;
- obtenez une seconde opinion, faites des recherches même si le « tuyau » provient d'une personne que vous connaissez. Cette personne bien intentionnée est peut-être elle-même victime de fraude.

Pour plus de renseignements, lisez la brochure de l'Autorité [« Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières »](#). Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

Si vous croyez avoir été victime d'un séminaire d'investissement frauduleux, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité au 1 877 525-0337.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

**Information :**

**Journalistes seulement :** Frédéric Alberro  
(514) 940-2176

**Centre de renseignements**  
(877) 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)